

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3782

présenté par
M. Blanchet

à l'amendement n° 2768 de Mme Gérard

APRÈS L'ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.